

DANS [ACTEURS ÉCO](#)
Par [Frédéric Rolland](#)

Formation : un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé pour faire émerger de nouvelles écoles de production dans les territoires

Date de publication

[7 mai 2021](#)

Temps de lecture

4 min de lecture

Dernière mise à jour

[7 mai 2021](#)



Reconnues par l'Etat, situées entre les lycées professionnels et les CFA, les écoles de production sont des écoles techniques privées qui offrent une «troisième voie» de formation à tous les jeunes qui, à partir de 15 ans, veulent apprendre autrement leur métier, et pour lesquels le système éducatif classique se révèle inadapté. Chaque école de production fonctionne à la fois comme une école et une entreprise.

Encadrés par des maitres professionnels, issus du métier, les jeunes se voient confier la fabrication de commandes passées par de vrais clients. Il existe aujourd'hui 35 écoles de production,

principalement dans le secteur industriel (Usinage, Chaudronnerie, métallerie, électricité industrielle, textile..).

Les formations proposées dans les écoles de production sont diplômantes (CAP, BAC pro) avec un taux de réussite moyen de 93%. Afin d'encourager la création ou l'extension de ces écoles de production dans les territoires, un Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) est lancé. Il offrira aux lauréats un accompagnement «sur-mesure», tout au long du projet de lancement de l'école.

Cet accompagnement pourra être complété du soutien des collectivités territoriales (Région, EPCI) et s'orientera autour de deux axes centraux pour accélérer la réalisation des projets : l'ingénierie en amont (la Banque des territoires pourra financer chaque projet sélectionné à hauteur de 50.000 € afin de réaliser les études) et une aide au financement des équipements avec des taux de subvention maximum sur les investissements industriels sera de 50%, dans une limite de 800.000 €.

Pour financer l'amorçage du projet, les premiers investissements et le besoin en fonds de roulement sur les premières années d'activité, un prêt subordonné (d'un montant de 100.000 à 300.000 €) pourra être octroyé par la Banque des territoires. En cas de non-éligibilité du projet à un prêt subordonné, celui-ci pourra faire l'objet d'une subvention d'amorçage dans la limite de 100.000 €).

Les territoires (élus locaux, industriels) sont invités à déposer leur candidature avant le 15 octobre 2021 soit pour des projets non matures nécessitant un soutien à l'ingénierie, soit pour de es projets matures nécessitant un soutien en financement de l'Etat ou de la Banque des territoires.

France Relance : 10 millions d'euros supplémentaires pour les entreprises de la transition agro-écologique

Dans le cadre du plan France Relance, 10 millions d'euros sont consacrés à l'accompagnement des entreprises engagées dans la transition agro-écologique. Ces fonds inédits, confiés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à Bpifrance, visent à accroître durablement l'innovation et la compétitivité de ces secteurs d'avenir.

Ce programme de Bpifrance s'adresse aux entreprises actives dans les secteurs des agro-équipements, du bio-contrôle et de la production de protéines végétales. Ouvert aussi bien aux startups qu'aux Pme et aux ETI, ce programme se décline autour de 4 piliers.

Un accompagnement premium permettra à 20 entreprises d'établir leur diagnostic, de définir un plan d'actions et de se confronter aux experts de leur secteur. Des modules de conseil et de parcours de pré-industrialisation seront déployés. Conçues sur-mesure, ces missions de conseil de trois à dix jours recouvrent de larges thématiques (croissance externe, gouvernance, industrie du future...) dont certaines sont spécifiques à l'adaptation au contexte sanitaire.

Un parcours inédit répondra aux difficultés des start-up et des PME dans les phases de pré-industrialisation et d'industrialisation de leurs solutions. D'une durée maximale de 50 jours, il se déclinera autour de diagnostics, recommandations et indentifications de partenaires clés. Les entreprises retenues dans ce programme pourront également bénéficier de diagnostics, missions d'immersion à l'international et d'accompagnement réglementaire.

Enfin, elles auront également accès à des aides pour le financement d'études de faisabilité. L'accompagnement s'étend sur les dépenses de personnels, de prestations ou d'équipements et dans une durée maximale d'un an.

Covid-19 : de nouvelles mesures pour accélérer la vaccination en entreprise

À l'occasion d'un récent déplacement au sein du service de santé au travail du groupe SAFRAN dans les Yvelines, Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Laurent Pietraszewski, secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail, ont annoncé le renforcement de la vaccination en entreprise.

Ainsi, quelque 100.000 doses d'AstraZeneca seront fournies à la médecine du travail dès ce mois-ci, ce qui implique que les médecins du travail pourront désormais vacciner avec l'ensemble des vaccins disponibles. Une expérimentation sera lancée dans les prochains jours avec plus d'une vingtaine de services de santé au travail pilotes, notamment de grandes entreprises et de services de santé inter-entreprises, disposant du matériel nécessaire à la conservation des vaccins Pfizer ou Moderna.

L'approvisionnement des services de santé au travail pourra se faire par un circuit plus direct et simplifié. À ce jour, plus de 2600 médecins et infirmiers du travail sont d'ores et déjà mobilisés sur l'ensemble du territoire national. Ils ont réalisé plus de 520.000 injections dont près de 63.500 en service de santé au travail auprès des salariés volontaires âgés de plus de 55 ans.

Alors que la vaccination est désormais ouverte à l'ensemble des personnes âgées de plus de 18 ans ayant une comorbidité et qu'elle le sera prochainement à tous les plus de 50 ans, la vaccination en entreprise est amenée à monter en puissance

<https://echo-drome-ardeche.com/formation-un-appel-a-manifestation-dinteret-est-lance-pour-faire-emerger-de-nouvelles-ecoles-de-production-dans-les-territoires/>